

CONCOURS

« Faites sensation cet automne »

Règlement de participation du concours se déroulant du 7 au 27 juillet 2016

1. Le commanditaire du concours est Uniprix inc. (le « Commanditaire ») et le Fournisseur de prix est Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC (le "Fournisseur de prix").
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec et de l'Ontario, qui sont âgés de 18 ans et plus à l'exception des employés, des représentants et des agents du Commanditaire et du Fournisseur de prix, ou de ses sociétés affiliées (incluant les employés du Commanditaire et toutes les succursales du réseau du Commanditaire) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et les membres de la famille immédiate des personnes susmentionnées de même que les personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Ce concours débute le 7 juillet 2016 à 00 h 01 et se termine le 27 juillet 2016 à 23 h 59. Le tirage au sort sera effectué le 3 août 2016 à 11 h, au siège social du Commanditaire situé au 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7
4. Pour participer au concours « Faites sensation cet automne », procurez-vous un produit de la marque Cascades®, dans les succursales participantes du Commanditaire pendant la période allant du 7 au 27 juillet 2016, ET allez remplir le formulaire de participation en ligne (au www.uniprix.com/fr/concours) en y indiquant le code UPC de l'un des produits Cascades participants achetés. (Les produits participants sont : le papier hygiénique Cascades Vert 8 rouleaux, le papier hygiéniques Cascades Ultra 8 rouleaux et le papier essuie-tout Cascades Premium 6 rouleaux jumbo)
5. Vous pouvez participer au concours sans effectuer d'achat en faisant parvenir par la poste (à l'adresse ci-dessous) une demande de participation sans achat consistant en une lettre écrite à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir) ainsi qu'un exposé original (non photocopié) d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Date limite pour mettre à la poste votre demande (l'oblitération en faisant foi) : 27 juillet 2016.

Uniprix a/s : Marine Chevanne
Concours « Faites sensation cet automne »
5000, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1S 3G7

6. Aucun achat n'est requis pour participer. Limite d'une demande de participation sans achat par enveloppe dûment affranchie et d'une participation par jour, par personne, peu importe la méthode de participation utilisée.

7. Un seul prix d'une valeur totale approximative de 5 000 \$ (le « Prix »), incluant :

- un budget de magasinage, d'une valeur totale approximative de 3500\$ remis sous forme de chèques cadeaux du ou des centres commerciaux choisis
- une séance de magasinage de 3h et une séance de consultation à domicile de 2h avec la styliste professionnelle Louise Labrecque, d'une valeur totale approximative de 1000\$ sous réserve des conditions décrites ci-après ;
- une séance de consultation avec une styliste-coiffeur professionnel d'une valeur totale approximative de 500\$ remis sous forme d'une carte cadeau du salon choisit, sous réserve des conditions décrites ci-après ;

Conditions applicables aux séances avec stylistes :

- Le choix du styliste-coiffeur sera à la discrétion de du Commanditaire et du Fournisseur du prix
- La date et l'heure des séances ainsi que leur durée respective seront déterminées en fonction des disponibilités et tarifs respectifs des stylistes ;
- Dans l'éventualité où le gagnant réside à l'extérieur de la région du Grand Montréal, il devra, par ses propres moyens et à ses frais, se rendre sur les lieux de magasinage. De plus, les deux heures de consultation à domicile avec Louise Labrecque seront substituées par 2h additionnelles de magasinage ;
- Dans l'éventualité où le gagnant ne peut se rendre à Montréal pour la consultation avec Louise Labrecque, la styliste pourra se déplacer dans la région du gagnant, moyennant des frais de déplacement qui seront soustraits du budget de magasinage inclus au Prix (soit du 3500\$);
- Dans l'éventualité où il s'avèrerait trop compliqué ou trop onéreux de déplacer le gagnant et/ou la styliste, le Commanditaire et le Fournisseur du prix se réserve le droit d'engager un autre styliste professionnel pour fournir les services inclus au Prix.
- La séance de magasinage et la séance de consultation avec Louise Labrecque doivent avoir lieu avant le **30 décembre 2016**

Conditions et restrictions applicables au Prix :

- Le Prix est sujet à toutes les autres restrictions et conditions applicables qui pourraient être communiquées à la personne gagnante par le Commanditaire et le Fournisseur du prix;
 - L'Organisateur du Concours et le Fournisseur de prix ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès, ou tout autre dommage qui pourrait survenir des suites de ce concours et l'octroi du Prix, mais dont la responsabilité n'incombe pas à l'Organisateur du Concours et le Fournisseur de prix.
 - La personne gagnante doit avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.
 - Le Prix n'est pas monnayable, ni transférable à une personne autre que la personne gagnante.
 - Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description ci-dessus du Prix seront la responsabilité de la personne gagnante.
- 8.** Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée dépendent du nombre d'inscriptions enregistrées et reçues pendant la durée du concours.
- 9.** Afin d'être déclarée gagnante et de pouvoir réclamer son Prix, toute personne dont le nom a été sélectionné au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
- a. Être jointe par téléphone par le Commanditaire ou ses représentants dans les 10 jours suivant la sélection au hasard de sa participation, effectuée à la date mentionnée ci-haut au point 3.
 - b. Avoir accepté le Prix, tel que décrit au point 7, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent.
 - c. Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique, qui lui sera posée au téléphone par le Commanditaire ou ses représentants à un moment mutuellement convenu et
 - d. Avoir rempli et signé un formulaire de déclaration et d'exonération et l'avoir retourné au Commanditaire dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.
- 10.** Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du formulaire de déclaration dûment rempli et signé, le Fournisseur de prix communiquera avec le gagnant pour l'informer des modalités de la prise de possession du Prix. Par la suite, le gagnant devra avoir réclamé son prix d'ici la date limite du 30 septembre 2016 17 h 00 à l'endroit ou via le mode de transmission du prix, selon le cas, préalablement convenu avec le Fournisseur de prix, ses agents ou représentants.))

- 11.** La remise du Prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée, sera disqualifié. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans le délai de 10 jours ou s'il ne répond pas ou ne se conforme pas au présent règlement, il sera disqualifié et perdra le Prix; le Commanditaire pourra, à sa seule et absolue discrétion, tirer au sort un autre participant admissible avec qui il essaiera de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification.
- 12.** Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ce règlement. La personne gagnante autorise, si requis, le Commanditaire et le Fournisseur de prix ou leurs agents à utiliser son nom, celui de sa ville de résidence et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.
- 13.** En participant à ce concours, le participant sélectionné pour le Prix dégage de toute responsabilité le Commanditaire, le Fournisseur de prix, toute compagnie, société, division, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, les succursales du réseau du Commanditaire, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (les « bénéficiaires ») de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de sa participation au concours, de son acceptation et de l'utilisation de son Prix
- 14.** Le participant sélectionné pour le Prix reconnaît qu'à compter de la remise du Prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de produits composant le Prix et que le Commanditaire et le Fournisseur du prix ne sont plus responsables du Prix suite à sa remise au gagnant.
- 15.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.
- 16.** Les lettres de participation sans achat et le formulaire de déclaration sont la propriété du Commanditaire et ne seront en aucun cas retournés aux participants.
- 17.** Pour les personnes résidant au Québec : un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 18.** Le Commanditaire a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur
- 19.** Le nom du gagnant pourra être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe préaffranchie à son envoi. Les demandes doivent

être envoyées à l'attention de Mlle Marine Chevanne, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

- 20.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
- 21.** Facebook n'est aucunement impliqué dans ce concours et ne commandite pas ce concours. Le Commanditaire et le Fournisseur du prix dégagent Facebook de toute responsabilité à cet effet.
- 22.** Une copie des règlements du concours est disponible dans la section Concours du site Internet www.uniprix.com.
- 23.** Le Fournisseur du prix, ses divisions, filiales et compagnies affiliées ne sont pas impliquées de quelque façon que ce soit dans la gestion ou l'administration du présent concours.